



COMPTES CONSOLIDÉS  
PROVISOIRES AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN ACTIF

Exercices clos le 31/12/2014

| Actif  | 31-déc.-14        | 31-déc.-13        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>KMAD</b>                                      |                   |                   |
| <b>Actif non courant</b>                         |                   |                   |
| Immobilisations corporelles et incorporelles     | 48 344            | 20 521            |
| Immobilisations incorporelles du domaine concédé | 41 612 199        | 40 334 140        |
| Participations dans les entreprises associées    |                   | -                 |
| Autres actifs financiers non courants            | 2 576             | 4 456             |
| Impôts différés actifs                           | 1 071 977         | 1 233 977         |
| Instruments dérivés                              | 2 425             | 1 714             |
| Autres actifs non courants                       | 3 467 880         | 2 323 223         |
| <b>Total actif non courant</b>                   | <b>46 205 401</b> | <b>43 918 031</b> |
| <b>Actif courant</b>                             |                   |                   |
| Autres actifs financiers                         | 22 285            | 1 165 931         |
| Stocks   |                   | -                 |
| Clients et autres débiteurs                      | 157 253           | 127 001           |
| Autres actifs courants                           | 238 510           | 50 949            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie          | 996 344           | 105 887           |
| <b>Total actif courant</b>                       | <b>1 414 392</b>  | <b>1 449 769</b>  |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                          | <b>47 619 793</b> | <b>45 367 801</b> |

BILAN PASSIF

Exercices clos le 31/12/2014

| Passif                            | 31-déc.-14        | 31-déc.-13        |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>KMAD</b>                       |                   |                   |
| <b>Capitaux propres</b>           |                   |                   |
| Capital                           | 13 435 629        | 12 295 629        |
| Réserves consolidées              | -6 309 565        | -6 247 314        |
| Résultat de l'exercice            | -745 314          | -45 358           |
| Capitaux propres part du Groupe   | 6 380 750         | 6 002 957         |
| Intérêts minoritaires             |                   | -                 |
| <b>Total des capitaux propres</b> | <b>6 380 750</b>  | <b>6 002 957</b>  |
| <b>Passif non courant</b>         |                   |                   |
| Emprunts non courants             | 36 665 418        | 35 078 363        |
| Impôts différés                   | 237 465           | 212 349           |
| Provisions non courantes          | 2 226 538         | 1 941 009         |
| Autres passifs non courants       | 49 858            | 31 288            |
| <b>Total passif non courant</b>   | <b>39 179 279</b> | <b>37 263 010</b> |
| <b>Passif courant</b>             |                   |                   |
| Fournisseurs et autres créanciers | 1 028 251         | 1 182 610         |
| Provisions courantes              |                   |                   |
| Autres passifs                    | 909 900           | 766 742           |
| Découvert                         | 121 613           | 152 481           |
| <b>Total passif courant</b>       | <b>2 059 764</b>  | <b>2 101 833</b>  |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>            | <b>47 619 793</b> | <b>45 367 801</b> |

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Exercices clos le 31/12/2014

| Compte de résultat   | 31-déc.-14      | 31-déc.-13        |
|--|-----------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires dont :  |                 |                   |
| - chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure                    | 2 217 391       | 2 166 107         |
| - chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession      | 2 657 126       | 2 660 841         |
| Achats et charges externes   | -3 038 135      | -3 056 769        |
| Charges de personnel   | -171 639        | -167 048          |
| Impôts et taxes  | -136 141        | -213 458          |
| Dotations aux amortissements   | -956 678        | -900 843          |
| Dotation aux provisions (nettes des reprises)                                    | -97 760         | -264 843          |
| Autres produits et charges d'exploitation  | 64 004          | 47 893            |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>   | <b>538 169</b>  | <b>271 880</b>    |
| Autres produits et charges opérationnels   | 27 834          | 30 008            |
| <b>Résultat opérationnel</b>   | <b>566 004</b>  | <b>301 889</b>    |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie                            |                 |                   |
| Coût de l'endettement financier brut   | -689 481        | -1 420 437        |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                                       | <b>-689 481</b> | <b>-1 420 437</b> |
| Autres produits et charges financiers  | -413 328        | 975 691           |
| Quote-part du résultat des entreprises associées                                 |                 |                   |
| Impôt sur le résultat  | -208 508        | 97 500            |
| <b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b> | <b>-745 314</b> | <b>-45 358</b>    |
| Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession                           |                 |                   |
| <b>Résultat net</b>  | <b>-745 314</b> | <b>-45 358</b>    |
| - dont part du Groupe  | -745 314        | -45 358           |
| - dont intérêts minoritaires   |                 |                   |
| Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :                    |                 |                   |
| - résultat de base par action (part du Groupe)                                   | -0,028          | -0,002            |
| - résultat dilué par action (part du Groupe)                                     | -0,028          | -0,002            |

ATTESTATION



SOCIÉTÉ NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC S.A (ADM)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION  
PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014

1. En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et de ses filiales (groupe ADM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau de variation des capitaux propres ainsi qu'un résumé de notes explicatives relatifs à la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2014. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 6 380 750 dont une perte nette consolidée de KMAD 745 314 KMAD.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée, que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du groupe et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

2. Le crédit de TVA totalise un montant actualisé de DH 3 468 millions de dhs au 31 décembre 2014. Ce compte enregistre toujours une augmentation significative et continue par rapport aux exercices précédents due principalement au fait que les investissements sont réalisés au taux de 20% alors que la TVA collectée sur les recettes de péage n'est actuellement que de 10% jusqu'à 2014.

3. Les états de rapprochements bancaires comportent des montants en suspens en cours d'apurement au 31 décembre 2014 dont l'origine remonte principalement aux exercices 2012 et 2013.

Compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons nous prononcer sur l'impact des ajustements éventuels qui pourraient résulter de l'apurement de l'ensemble des comptes de trésorerie au 31 décembre 2014.

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de ce qui est mentionné au paragraphes 2 à 3 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe ADM arrêtés au 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Rabat, le 26 Mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit  
Adib Benbrahim  
Directeur Associé

World Conseil et Audit  
Omar Sekkat  
Expert-Comptable DPLE

HORWATH MAROC AUDIT  
11, Rue Al Khawassat Apt N°6  
Ain El Ghazal  
Tél: 0537 77 37 70, 71  
Fax: 0537 77 46 76

WORLD CONSEIL ET AUDIT  
11, Rue Al Khawassat Apt N°6  
Ain El Ghazal  
Tél: 0537 77 37 70, 71  
Fax: 0537 77 46 76



## REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31/12/2014, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

### NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2014

| Société   | Forme Juridique | % d'intérêt et de contrôle | Méthode de consolidation |
|---|-----------------|----------------------------|--------------------------|
| Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) | SA              | 100%                       | Société consolidante     |
| ADM- PARK S.A                                   | SA              | 99,60%                     | Intégration globale      |
| ADM- PROJET S.A                                 | SA              | 99,60%                     | Intégration globale      |

### NOTE 2. IFRIC12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

### NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES BASE D'EVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants:

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

#### 1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

#### 2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

#### 3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation. Le crédit de TVA dont l'échéance de récupération est supérieure à 12 mois fait l'objet d'actualisation ; les ajustements étant portés au compte de résultat.

#### 4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

#### 5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 10 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année. La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le cout d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

#### 6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.